

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2023

PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LE RETOUR DES FONCTIONNAIRES D'ETAT
ULTRAMARINS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 980)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL33

présenté par
Mme K/Bidi, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« ratification »

le mot :

« publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.